

Le chrétien est-il libéré des effets du péché contre son libre arbitre?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 49

~ 1689 9.4-5 ~

La régénération affranchit d'ores et déjà les croyants du péché, mais ce n'est qu'à la résurrection finale que leur liberté sera complète et parfaite. ~ Philippiens 3.20-21

Le portrait de la dépravation totale correspond-il également aux enfants de Dieu? Étrangement, d'un côté nous reconnaissons que cette description correspond à notre nature pécheresse et qu'elle n'est pas uniquement un portrait des inconvertis ; mais de l'autre côté, il nous semble que ce tableau ne nous représente pas entièrement puisque nous avons été affranchis de la puissance du péché. Cette ambivalence dichotomique décrit ce que sont les pécheurs régénérés.

(Par. 4) Quand Dieu convertit un pécheur, et le fait passer dans l'état de grâce, il le libère de son esclavage naturel au péché, et par sa grâce seule, il le rend capable de vouloir et de faire librement ce qui est spirituellement bon. Néanmoins, en raison de la corruption rémanente, il ne veut ni parfaitement ni uniquement ce qui est bien, mais il veut aussi ce qui est mal.

Assurément, la régénération restaure la liberté qui était affectée par la dépravation, mais elle n'éradique pas totalement la puissance du péché. À notre état dépravé, s'ajoute une nouvelle condition : « l'homme nouveau, créé selon Dieu dans une justice et une sainteté que produit la vérité » (Ep 4.24). *La liberté des enfants de Dieu n'est pas un retour à la capacité de ne pas pécher et à ne choisir que le bien, mais il s'agit d'un affranchissement de la captivité à ne choisir que le mal et à rejeter Dieu* (Jn 8.34-36).

Notre liberté ne doit donc pas être définie premièrement en termes de *choix* ou de libre arbitre, mais en termes de *délivrance* : « Rendez grâces au Père, qui [...] nous a délivrés de la puissance des ténèbres et nous a transportés dans le royaume du Fils de son amour » (Col 1.12-13). *Cette liberté est irrésistible, aucune personne affranchie des ténèbres par Dieu ne peut rejeter Dieu.* Cependant, une *délivrance irrésistible* n'est pas une *délivrance coercitive*. C'est en libérant notre volonté jadis asservie que Dieu nous a convertis à Lui (Ph 2.12-13). La grâce de Dieu nous a rendus capables d'aimer Dieu et sa justice de telle sorte qu'*être libre c'est être captif du Seigneur* (Rm 6.18,22).

Néanmoins, en raison de la corruption rémanente, nous ne voulons ni parfaitement ni uniquement ce qui est bien, mais nous voulons aussi ce qui est mal. Cette division entre les désirs de la chair et ceux de l'Esprit chez le chrétien est décrite par l'apôtre Paul en Romains 7 :

¹⁴Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. ¹⁵Car je ne sais pas ce que je fais : je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais. ¹⁶Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. ¹⁷Et maintenant ce n'est plus moi qui le

fais, mais c'est le péché qui habite en moi. ¹⁸ Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair : j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien. ¹⁹ Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. ²⁰ Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi.

Certains considèrent le langage de Paul trop fort pour décrire la condition du chrétien, en particulier l'expression « *je suis charnel, vendu au péché* ». Il faut cependant considérer que dans ce passage l'apôtre distingue entre sa chair et lui-même. Autrement dit, Paul identifie son vrai moi à *l'homme nouveau* qui est ressuscité avec Christ et qui prend plaisir dans la Loi de Dieu et il identifie sa nature pécheresse, sa chair, comme étant *le vieil homme* qui a été crucifié avec Christ (Rm 6.6 ; Ep 4.22) et qui ne doit plus être considéré comme le moi actuel même s'il est encore présent.

Lorsqu'il dit « si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi », cela ne signifie pas que Paul ne contrôlait pas sa volonté et qu'il n'était donc plus coupable pour ses péchés actuels. Paul considérait plutôt que sa nouvelle nature en Christ était son identité véritable et que le vieil homme du péché n'était plus qu'un résident temporaire en lui. C'est pour cette raison que, *même s'ils pêchent encore, les croyants doivent se regarder « comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ »* (Rm 6.10).

Heureusement, cet état entre la liberté de l'Esprit et l'asservissement au péché ne durera pas éternellement. Après avoir constaté son état misérable, l'apôtre conclut sur une note positive d'espérance : « Misérable que je suis! Qui me délivrera du corps de cette mort?... Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur! » (Rm 7.24-25). C'est aussi sur cette note d'espérance que conclut le chapitre sur le libre arbitre de la confession de foi :

(Par. 5) C'est seulement dans l'état de gloire que la volonté de l'homme sera rendue parfaitement et immuablement libre en vue du bien seulement.

La glorification finale ne sera pas un retour à l'état initial, mais l'atteinte de l'objectif initial d'incorruptibilité. Adam était capable de pécher (*posse peccare*) et capable de ne pas pécher (*posse non peccare*). La liberté dans l'état d'incorruptibilité sera semblable à celle de Dieu et du Christ glorifié (Ac 2.24-36 ; 1 Co 15.42-49). La liberté de Dieu est souvent définie négativement comme une incapacité de pécher (Ha 1.13 ; 2 Tm 2.13 ; Jc 1.13). Voilà la liberté promise aux enfants de Dieu : l'incapacité de pécher (*non posse peccare*), l'incorruptibilité éternelle.

Cet état glorieux sera atteint « en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette. La trompette sonnera, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous, nous serons changés. » (1 Co 15.52), à la résurrection finale. Cette transformation sera opérée par le Seigneur Jésus-Christ lui-même « qui transformera le corps de notre humiliation, en le rendant semblable au corps de sa gloire, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses » (Ph 3.21). Alors il n'y aura plus jamais de péché ni aucun effet de la mort (Ap 21.4). *La liberté ultime n'est pas le choix entre le péché et l'obéissance, mais l'incapacité de désobéir à Dieu ; une obéissance heureuse et libre.* Ceux qui ont été affranchis du péché possèdent déjà cette liberté glorieuse sous la forme d'une espérance qui ne peut tromper (Rm 8.19-30).